

## Exercice de l'option de rachat des actions privilégiées

Le conseil d'administration du 25.04.2019 a pris la décision, conformément à l'article 8.3 des statuts de la société, de désigner une filiale de Cofinimmo SA comme titulaire de l'option d'achat relative aux actions privilégiées I (code ISIN BE0003811289) et II (code ISIN BE0003813301).

Cofinimmo a désigné Gestone III SA en tant que titulaire de l'option d'achat. Gestone III SA, qui est une filiale directe de Cofinimmo SA, a décidé d'exercer l'option d'achat (également désignée comme "promesse de vente" en vertu de l'article 8.3 des statuts de la société) ce jour.

Le prix de rachat des actions privilégiées est, en vertu des statuts, fixé au prix d'émission des actions, à savoir 107,89 EUR pour les actions privilégiées I et 104,44 EUR pour les actions privilégiées II.

Afin d'éviter le rachat des actions privilégiées au prix d'émission, les détenteurs ont la faculté de demander la conversion de leurs actions privilégiées en actions ordinaires de Cofinimmo (parité 1 pour 1) pendant un délai d'un mois à compter du 28.05.2019, la date de l'envoi du courrier recommandé de notification d'exercice. Faute de conversion à l'issue de cette période, les actions privilégiées non converties seront rachetées de plein droit par la filiale de Cofinimmo SA 45 jours après la notification d'exercice, au prix d'émission indiqué ci-dessus. A titre informatif, le cours de l'action ordinaire (Code ISIN BE0003593044) était de 114,00 EUR au 24.05.2019.

Les modalités pratiques du rachat de plein droit et de la faculté de conversion préalable sont également disponibles sur le site internet de la société :

[\(https://cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/actions-privilégiées/\)](https://cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/actions-privilégiées/).

Chaque détenteur d'actions privilégiées inscrit dans le registre de titres de Cofinimmo recevra un courrier recommandé (envoyé à la dernière adresse connue de Cofinimmo) afférent au rachat. Ce courrier a été envoyé ce 28.05.2019.

**INFORMATION REGLEMENTÉE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 28.05.2019, 07:30 CET

Calendrier de l'opération :

28.05.2019	Communiqué de presse annonçant les modalités pratiques du rachat. Notification de l'exercice de l'option de rachat aux actionnaires par courrier recommandé.
29.05.2019 au 30.06.2019	Période de demande de conversion en actions ordinaires.
01.07.2019 au 11.07.2019	Consolidation des demandes de conversion en actions ordinaires.
12.07.2019	Versement du prix de cession des actions privilégiées non-converties aux détenteurs concernés. Conversion des actions privilégiées en actions ordinaires, pour les actions dont la conversion a été demandée. Livraison des actions ordinaires.

L'acquisition de plein droit des actions privilégiées par Gestone III SA (prévue le 12.07.2019) suite à l'exercice de l'option d'achat, fera l'objet d'un communiqué conformément à l'article 207 de l'arrêté royal du 30.01.2001 portant exécution du Code des sociétés.

**Pour de plus amples informations :**

**Kenneth De Kegel**  
Communication & Shareholder Officer  
Tel.: +32 2 373 00 00  
[shareholders@cofinimmo.be](mailto:shareholders@cofinimmo.be)

**Françoise Roels**  
Chief Corporate Affairs Officer  
& Secretary General  
Tel.: +32 2 373 00 00  
[shareholders@cofinimmo.be](mailto:shareholders@cofinimmo.be)

**INFORMATION REGLEMENTÉE**

Bruxelles, embargo jusqu'au 28.05.2019, 07:30 CET

**À propos de Cofinimmo :**

Depuis plus de 35 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de 4 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. « Caring, Living and Working – Together in Real Estate » est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé de près de 2 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 130 personnes à Bruxelles, Paris, Breda et Francfort.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.

Au 30.04.2019, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,7 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir à ses actionnaires un investissement à long terme socialement responsable, peu risqué et générant un flux de dividendes récurrent, prévisible et croissant.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez-nous sur:

